



EN DIRECT DE LA MSA

page 16

Élections MSA - Dominique Bossong :
« le taux de participation doit être le plus élevé possible ! ».
Jean-Charles Blanchard : « un système très démocratique ».

page 17

Marie-Thérèse Perney : une chance inouïe qu'être élue MSA !
Entreprise à but d'emploi : dans le Luzycçois, une bonne idée au fond du frigo !
PRO ETF BFC : « la retraite n'a plus de secret pour les forestiers ! ».

page 18

Olivier Gallien : un vrai renforcement pour l'action du service de remplacement.
Unep BFC : une collaboration à plusieurs niveaux avec les entreprises du paysage.

LA VIE DE L'INSTITUTION

// AGRI'ÉCOUTE

« On a tous besoin d'être soutenu un jour ou l'autre »

Face à l'enjeu de santé publique que représente le mal-être agricole, et dans le cadre de la Grande Cause nationale santé mentale, la MSA se mobilise et lance une campagne nationale pour mieux faire connaître Agri'écoute, son service d'écoute en ligne assuré par des psychologues formés à la détection et à la gestion du mal-être dans le milieu agricole.

À propos d'Agri'écoute

Agri'écoute est un numéro d'appel gratuit -09 69 39 29 19- accessible 24 h/24 et 7 j/7 qui permet à tout ressortissant agricole ainsi qu'à sa famille de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des psychologues formés à la gestion du mal-être dans le milieu agricole.

Le service est également accessible en ligne, sur agrieécoute.fr, et permet d'échanger directement avec des psychologues par tchat, mail ou visio-consultation, et de prendre rendez-vous pour un appel téléphonique ultérieur.

Afin de faire connaître au plus grand nombre ce dispositif essentiel de détection et de prévention du mal-être agricole, la MSA lance une grande campagne nationale d'information autour d'Agri'écoute.

3.454 entretiens avec des psychologues réalisés en 2024

En 2024, Agri'écoute enregistrait 4.408 appels. 3.454 d'entre eux ont donné lieu à un entretien avec un psychologue (soit 63 % des appels). 8 % des appelants ont également pu bénéficier de plusieurs entretiens avec le même psychologue.

Avec un taux de décrochage de 96,5 % en 2024, Agri'écoute est un dispositif essentiel de prévention du mal-être agricole,



qui permet non seulement de détecter les situations de mal-être mais également de mettre en place et ce, dès le premier appel, un accompagnement et un suivi professionnel des personnes en détresse.

(source : CCMSA)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur bourgogne.msa.fr

Parlons santé mentale : la MSA s'investit pleinement dans la Grande Cause nationale



À l'occasion du Salon international de l'agriculture 2025, la MSA organisait le 27 février dernier un plateau TV, en direct de son stand, sur la prévention du mal-être agricole et la santé mentale, Grande Cause nationale (1). L'engagement de la MSA sur ce sujet et les enjeux futurs de la santé mentale des agriculteurs, au-delà de 2025 et de la Grande Cause nationale, étaient au cœur des débats.

« Les agriculteurs sont plus touchés par le mal-être. Les ouvriers agricoles et les agriculteurs ont un taux de suicide 20 % supérieur au reste de la population » (2). Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie au ministère des Solidarités et de la Santé.

« La MSA a été la première à traiter la question du suicide chez les agricultrices et les agriculteurs ». Arnaud Simion, député de la Haute-Garonne et organisateur du colloque du 20 février 2025

sur « la santé mentale des agriculteurs et agricultrices ». « Face au mal-être, il a fallu mettre tous les acteurs du monde agricole autour de la table pour réfléchir ensemble aux meilleurs moyens d'aider les agriculteurs en difficulté. La MSA a réellement été le moteur qui a permis ce rassemblement ». Olivier Damaisin, coordinateur national du plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole.

« La santé mentale est l'affaire de toutes et tous, c'est sur le terrain que l'enjeu de la prévention est le plus grand ». Angèle Malâtre-Lansac, déléguée générale de l'Alliance pour la Santé mentale.

(1) Émission disponible en replay sur la chaîne youtube de la MSA.
(2) La France Agricole, « La santé mentale des agriculteurs doit être une priorité », 04/03/2025.

ÉDITO



Cet éditto revêt un caractère particulier, car il marque la fin de mon mandat à la présidence de la MSA. Quinze ans, durant lesquels, dans ces pages, j'ai partagé avec vous, l'actualité agricole et l'activité de notre institution. Ces années ont été riches en événements, parfois heureux, parfois plus difficiles, mais chaque moment a été porteur de sens.

J'ai vécu à vos côtés les grandes avancées législatives qui ont fait évoluer notre système de protection sociale et ont eu un impact direct sur la vie de chacun d'entre nous. Mais j'ai également traversé avec vous des périodes bien plus complexes, celles des crises climatiques, sanitaires et économiques. Ces crises ont mis à mal notre trésorerie, perturbé nos repères et ébranlé le moral de nombreux agriculteurs et ruraux. Dans ces moments difficiles, la MSA a dû répondre présente face à la détresse financière et humaine. Et j'ai, à maintes reprises, insisté sur ce point : non, la MSA n'est pas simplement un collecteur de cotisations, elle est bien plus que cela !

La MSA, c'est avant tout un service public qui accompagne, soutient, et protège. Bien sûr, la gestion de la protection sociale, à travers son guichet unique et ses agences de proximité, reste l'élément central de notre activité. Mais ce qui fait sa force, son "plus encore", c'est cette capacité à offrir des services de terrain, à écouter, à répondre aux problématiques de chacun. C'est grâce à l'engagement quotidien des délégués et des salariés, que nous parvenons à apporter des réponses concrètes aux défis de l'agriculture et du monde rural. En organisant des réunions d'information, en proposant des formations, en accompagnant la création de structures ou de dispositifs en milieu rural, nous contribuons au bien-être de tous. De la petite enfance aux seniors, en passant par les jeunes et les actifs, nous avons su, ensemble, accompagner les plus fragiles.

La MSA, c'est aussi un modèle démocratique. Les délégués, relais essentiels d'information, d'écoute et d'alerte, jouent un rôle clé dans l'impulsion des projets locaux. Leur implication sur le terrain, leur capacité à défendre nos valeurs, ont fait de notre institution un acteur reconnu, tant par les pouvoirs publics que par les adhérents eux-mêmes.

Fier d'avoir porté la voix de cette institution et d'avoir défendu ses valeurs d'engagement, de solidarité, de démocratie et d'humanité, je quitte mes fonctions en emportant avec moi le souvenir de belles rencontres et de combats partagés. La MSA est plus que jamais un acteur indispensable au service des plus fragiles, et je n'ai aucun doute sur sa capacité à continuer à se réinventer pour répondre aux défis de demain.

■ Dominique Bossong





EN DIRECT DE LA MSA



ZOOM

// ÉLECTIONS MSA

« Le taux de participation doit être le plus élevé possible ! »

Parvenu au terme de son troisième mandat de président de la MSA Bourgogne, le Côte-d'Orien Dominique Bossong replace les enjeux qui accompagnent le scrutin qui va se tenir du 5 au 16 mai.



Vous avez effectué trois mandats de président de la MSA Bourgogne. Pourquoi ne vous représentez-vous pas pour ces élections ?

Dominique Bossong : je n'ai pas souhaité me représenter parce que, quand j'étais jeune, je me disais toujours qu'après deux mandats, il faut que ça change ! Finalement, j'en ai fait trois. J'arrive aujourd'hui à l'âge de la retraite et j'estime qu'un président d'Organisation professionnelle agricole (OPA) doit être en activité pour être crédible. Je pense qu'on est vite déconnecté de la réalité du terrain. J'estime également qu'il faut savoir passer la main pour permettre l'émergence d'autres idées, d'autres fonctionnements, c'est la vie démocratique et c'est important...

Que pourriez-vous donner comme conseil à celle ou celui qui vous succèdera dans la fonction ?

D. B. : la raison d'être de la MSA, c'est l'accompagnement humain. Nous sommes le seul organisme à faire cela. On s'occupe des salariés, des exploitants, de leurs familles. C'est un souci que l'on doit avoir en permanence en tête. Pour cela, on doit complètement dépasser nos appartenances syndicales, que l'on soit salarié ou non-salarié, pour se placer au service de tous. L'autre pilier important de notre action, c'est la confidentialité pour tous les dossiers que nous traitons. La personne qui me succèdera dans la fonction de président devra toujours avoir cela bien présent à l'esprit. Il faut aussi rappeler que la MSA est souvent perçue uniquement comme un encaisseur de cotisations alors que notre rôle est bien plus large. Nous sommes un guichet unique par lequel nous traitons la santé, la maladie, la prévention... Tant qu'on dégage du revenu et qu'on est en bonne santé, on trouve que la MSA coûte cher, mais le jour où l'on est hospitalisé, ou atteint par la maladie, on change de regard. Le futur président devra travailler sur le fond pour rappeler sans cesse à nos collègues agriculteurs que nous ne sommes pas qu'un percepteur.

Quel bilan tirez-vous de votre présidence ?

D. B. : j'ai été le premier président de la caisse MSA Bourgogne avec quatre départements, puis qu'avant moi, seules l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre étaient rassemblées. La Saône-et-Loire n'était pas entrée

dans le processus. Mon premier mandat a donc été marqué par une importante réorganisation de la caisse, au niveau des salariés. Nous avons spécialisé les sites, formé les personnels en tenant compte de l'historique de chacun. Mon objectif, dès le départ, était que, quel que soit l'emplacement géographique des adhérents, tout le monde devait être traité de la même façon. L'équité m'a guidé tout au long de mes mandats.

Quelles sont vos priorités dans le processus électoral qui va advenir ?

D. B. : il faut que le taux de participation au vote soit le plus élevé possible. Le monde agricole doit démontrer aux pouvoirs publics qu'il s'intéresse à ses propres organisations. Il en va de l'avenir de la spécificité de ce monde. Notre premier objectif, dans le cadre de ces élections, a été de trouver des candidats. Ensuite, nous devons persuader les gens d'aller voter. La période de vote est relativement étroite (du 5 au 16 mai), nous allons donc devoir concentrer notre action sur ce moment et rappeler, par tous les moyens possibles, que ce vote est important.

Comment pourra-t-on voter ?

D. B. : il y aura deux modes de vote : soit par correspondance classique, soit en ligne. Même dans l'hypothèse où des personnes voteraient deux fois, par erreur, un seul vote sera retenu. Le mieux étant de voter dès qu'on reçoit le matériel de vote, sinon, on a vite fait de passer à autre chose...

Mobiliser les électeurs est un combat permanent ?

D. B. : à chaque fois que nous le pouvons, nous faisons campagne pour le vote. C'est le cas, par exemple, lorsque nous participons à des conseils d'administration de syndicats agricoles, ou encore à une réunion de la Chambre d'agriculture. Nous allons également adresser à toutes les OPA un courrier pour que leurs responsables des ressources humaines rappellent l'information auprès des salariés de ces organisations.

Quels sont, selon vous, les enjeux prioritaires de ce scrutin ?

D. B. : en même temps que vont avoir lieu les élections, va se négocier la Convention d'objectifs et de gestion (COG) avec les ministères afin d'obtenir nos moyens pour les cinq années à venir. C'est une phase extrêmement importante puisque les dernières COG étaient orientées à la baisse, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de moyens de fonctionnement. Aujourd'hui, nous avons vraiment besoin que cette spirale s'arrête si nous voulons continuer à assurer un service de qualité. Notre objectif, c'est aussi d'être un organisme de protection sociale de proximité, sur les territoires et, en particulier, les territoires ruraux. Mais cela nécessite des moyens. Une fois que nous connaissons les moyens qui nous sont alloués, toute la difficulté sera d'arbitrer entre les actions afin de répondre au mieux aux exigences de nos ressortissants. ■

POUR MIEUX COMPRENDRE

« Un système très démocratique »

Élu à la MSA depuis 1995, Jean-Charles Blanchard achève son cinquième mandat de délégué. Durant toutes ces années, il a vu le rôle déterminant des élus de terrain et témoigne de la dimension sociale et humaine du régime agricole.

Éleveur de bovins charolais en retraite depuis 2019, Jean-Charles Blanchard s'est engagé très tôt dans les responsabilités professionnelles : syndicats, service de remplacement... Il est aussi devenu conseiller municipal et est adjoint au maire de Charolles depuis 2002. Animé par un grand sens de l'engagement collectif, Jean-Charles Blanchard a toujours eu à cœur de défendre les intérêts de sa profession et de faire jouer les solidarités entre collègues. La première fois qu'il a accepté de se présenter comme délégué, c'était pour siéger au collège des employeurs de main-d'œuvre en tant que président du service de remplacement de Charolles. « J'y suis allé pour comprendre et connaître la MSA. En devenant délégué, je voulais faire remonter ce qui se faisait sur le terrain, les difficultés... Parce que la MSA est un système très démocratique », assure Jean-Charles Blanchard. « Ce ne sont pas les gens d'en haut qui décident de tout ; ce sont bien les délégués qui exercent une veille de terrain et qui font remonter leur vision de la population agricole : c'est une importance capitale ! ».



depuis 2011, est aussi devenu le président de l'association Agrisolidarité en 2017. « C'est une émanation de la MSA qui s'inscrit bien dans son rôle social et humain », présente-t-il. Ce sont en effet « les difficultés qui surviennent entre les agriculteurs et leurs différents interlocuteurs qui ont motivé la mise en place d'une sorte d'intermédiaire pour régler les conflits », explique le président. « Agrisolidarité est malheureusement devenue fortement nécessaire aujourd'hui », constate Jean-Charles Blanchard.

La MSA, toujours là

« Face aux nombreuses crises à répétition, la MSA a toujours été là. Elle a continué d'apporter son soutien aux agriculteurs avec un certain nombre d'aides qui ont quand même contribué à soulager les difficultés. La MSA est à l'écoute. Mais peut-être qu'on ne sait pas bien s'en servir... Elle a su préserver son côté humain avec une attention portée aux dossiers qu'un autre régime ne permettrait pas. C'est pour toutes ces raisons que je me présente à nouveau », conclut Jean-Charles Blanchard. ■

Délégués pour apporter des idées

En Saône-et-Loire, ces délégués sont aujourd'hui répartis en onze échelons locaux fédérés en un comité départemental que préside Jean-Charles Blanchard. Ce réseau de délégués est « là pour apporter des idées », fait valoir le président qui cite des exemples d'actions initiées par les échelons locaux : prévention routière, santé, formations diverses... « Il n'y a pas de limite ! », s'enthousiasme Jean-Charles Blanchard. Administrateur de la MSA Bourgogne depuis deux mandats, l'ancien éleveur de Charolles à la tête des services de remplacement de Saône-et-Loire



Une chance inouïe qu'être élue MSA !

Déléguée à la MSA depuis 41 ans, Marie-Thérèse Perney a eu de nombreuses responsabilités qui l'ont conduite jusqu'à l'échelon national. Élu de terrain, elle parle d'une chance inouïe que d'avoir siégé à la MSA.

Marie-Thérèse Perney a effectué toute sa carrière professionnelle à la chambre d'agriculture et elle s'est très vite engagée dans le syndicalisme. Au début des années 1970, elle s'est ainsi battue pour la défense des droits des salariés agricoles. Comme le veut la règle de représentativité au sein de la MSA, c'est par le biais d'une liste présentée par son syndicat pour le collège des salariés qu'elle a été élue déléguée pour le canton de Montret en 1984. Dans la foulée, elle effectuait son entrée au conseil d'administration de la MSA de Saône-et-Loire.

Cela fait 41 ans que Marie-Thérèse est élue à la MSA. Ses engagements au sein du syndicalisme salarié et de la Mutualité sociale agricole sont toujours allés de pair et ils lui ont beaucoup apporté, confie aujourd'hui Marie-Thérèse. Au-delà des combats pour faire avancer les droits des ressortissants agricoles, l'élue bressane avoue que ces responsabilités furent « une chance inouïe ». Administratrice de la MSA 71, Marie-Thérèse a été nommée au conseil d'administration de la caisse centrale en 2005. Ce mandat national, qui l'a fait fréquenter les instances parisiennes, a été jalonné d'expériences marquantes comme ce déplacement au parlement européen à Bruxelles, se souvient-elle.

Des mandats très enrichissants

L'engagement de Marie-Thérèse dans les causes collectives l'ont amenée à siéger dans différentes structures et elle a aussi été maire de sa commune de Saint-Étienne-en-Bresse de 1995 à 2008. L'ancien édile ne cache pas que ses mandats à la MSA lui ont servi dans sa fonction communale. Ainsi, Saint-Étienne-en-Bresse inaugurerait-elle en 2007 l'un des tout premiers relais services publics : une forme de France Services avant l'heure dont l'idée est venue à Marie-Thérèse grâce à son implication à la MSA.

À la veille de laisser ses responsabilités pour une retraite bien méritée, Marie-Thérèse garde en mémoire des



« moments très riches » et de nombreuses connaissances nouées, surtout en France, dont certaines sont devenues des amies.

Le rôle essentiel du délégué de terrain

La future ancienne élue MSA n'oublie pas non plus son rôle de déléguée de terrain, elle qui préside encore l'échelon local de Louhans-Cuiseaux. Elle a en effet pris très à cœur son « rôle de relais entre les ressortissants agricoles et la caisse ». Nombre de fois a-t-elle fait remonter des problèmes rencontrés par un voisin, un assuré... Avec son échelon local, Marie-Thérèse cite de nombreuses actions initiées au profit des ressortissants MSA : formations santé sécurité, intervention dans les lycées, action contre le gaspillage alimentaire...

À la veille de nouvelles élections MSA, Marie-Thérèse Perney est heureuse d'avoir pu recruter des candidats salariés sur 23 des 29 cantons du département. « C'est important que les gens se mobilisent pour voter. À la MSA, nous avons la chance d'avoir encore un système démocratique. Notre spécificité, c'est la solidarité, la responsabilité et une démocratie sociale et vivante avec à la base des délégués de terrain », conclut Marie-Thérèse Perney. ■

Dans le Luzycois, une bonne idée au fond du frigo !

L'an dernier, la MSA a lancé un appel d'offres "Inclusion et Ruralité 2" axé sur la résilience alimentaire. 35 projets innovants en milieu rural, tous issus du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ont été sélectionnés au mois de novembre. Parmi eux, on trouve "Frigo plein", un projet proposé par l'Entreprise à but d'emploi (EBE) du Pays luzycois, dans la Nièvre, présidée par Thierry Descours. Pierre Bernard, son directeur, nous en dit plus. « Nous avons répondu à cet appel d'offres en partant du constat que sur notre territoire, il y a beaucoup de producteurs qui font de la vente directe et de la transformation de produits locaux et de qualité. Ces producteurs disposent d'un point de vente collectif mais ils souhaitent développer leurs ventes. Cela a du sens car nous sommes un territoire qui attire pas mal de touristes mais ces derniers consomment peu de produits locaux. Nous avons imaginé le concept "Frigo plein" qui donne aux touristes qui réservent un gîte dans le sud-Morvan un accès à une plateforme leur présentant les spécialités locales. Ils peuvent ainsi réserver ces produits qui leur sont livrés dans le gîte avant leur arrivée ».

Pour accompagner l'EBE du Pays luzycois dans la concrétisation de ce projet, la MSA a débloqué une aide financière sur trois ans qui permet, par exemple à France Active Bourgogne d'accompagner l'EBE sur la méthodologie du projet. La MSA assure aussi un accompagnement sur des thématiques communes aux 35 projets sélectionnés : formations, création d'une dynamique collective...

Pour ce projet en phase de démarrage, l'EBE devra créer des emplois pour la gestion des réservations, pour gérer une plateforme physique de stockage des produits, ou encore pour assurer les livraisons dans les gîtes. « On estime, précise Pierre Bernard, qu'on pourrait créer entre trois et quatre emplois. À terme, l'idée serait aussi de développer une activité de conciergerie pour les gîtes : nettoyage, tenue de point de vente... ».



Créée fin 2022, l'EBE du Pays luzycois emploie 27 salariés, anciens chômeurs de longue durée et qui ont tous un poste d'employé polyvalent, en CDI. La création de cette entreprise s'inscrit dans la logique des "Territoires Zéro Chômeur" pour augmenter les possibilités d'emploi local. Elle intervient sur 12 communes dans le secteur de Luzu, sur un territoire qui rassemble 4.000 habitants. « Notre premier objectif, explique le directeur, a été de venir en soutien à l'économie locale et de créer de nouveaux services à la population, non présents sur le territoire. On assume des tâches qui peuvent faciliter la vie de certains entrepreneurs locaux. Par exemple, nous intervenons chaque fin de semaine dans une entreprise pour évacuer certains matériaux, les emmener en déchetterie et nettoyer l'atelier. On développe de nouveaux emplois tout en soutenant l'économie locale. Notre second objectif, c'est le service à la population dans de nombreux domaines : petits entretiens de bâti, petits chantiers d'espaces verts... Tout ce qui permet d'aider les gens dans leur quotidien. Parmi nos salariés, un tiers n'a pas le permis de conduire et près de la moitié a la Reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapé (RQTH). L'EBE crée l'opportunité d'avoir un CDI, de rester sur le territoire et, à terme de sortir durablement de la précarité ». ■

« La retraite n'a plus de secret pour les forestiers ! »



PRO ETF BFC, association des prestataires de travaux forestiers a fait appel à la MSA pour un éclairage sur les retraites. Devant une dizaine d'entrepreneurs, une conseillère référente à la MSA Bourgogne a répondu à toutes les interrogations des futurs retraités.

« PRO ETF BFC est une association régionale qui regroupe les prestataires de travaux forestiers. Elle compte 150 entreprises, deux antennes à Autun (71) et Besançon (25) et quatre salariés », présentent Marielle Alévêque et Sébastien Lavault, tous deux basés à Autun. PRO ETF BFC accompagne les entreprises de travaux forestiers pour la formation, l'installation, leur développement, les dossiers de subvention... Elle assure également un rôle de représentation de filière en participant à différentes études et fait valoir les intérêts des entreprises

forestières dans les politiques régionales.

Le 31 mars dernier, PRO ETF BFC a fait appel à la MSA Bourgogne pour une présentation sur les retraites auprès des entrepreneurs de travaux forestiers. L'association avait ciblé ses adhérents de plus de 45 ans. « Ils étaient une dizaine à s'être déplacés à Autun, venus du Morvan et du sud Saône-et-Loire », détaille Marielle Alévêque.

Un gros besoin d'informations

Cette réunion répondait à un gros besoin d'informations. Le temps d'une matinée, Nathalie Peyronnet, conseillère référente à la MSA Bourgogne, a effectué une présentation synthétique et très claire suivie d'un échange avec les participants. Droits, allongement de la durée de cotisation, comptabilisation des trimestres cotisés, réforme des retraites, etc. ont été abordés. « Ultra compétente et très calée sur le sujet », l'intervenante a aussi donné « tous les outils ainsi que tous les contacts utiles à la MSA », complète Marielle Alévêque. Une large place a été laissée aux questions : « j'ai été aide familial, j'ai été double actif, j'ai intégré le régime agricole à mi-carrière... ». L'un des participants est même reparti avec toutes les clés pour entamer ses démarches de demande retraite. ■



L'ACTUALITÉ MSA

SUR LE VIF

Un vrai renforcement pour l'action du service de remplacement

Président du service de remplacement du département de la Côte-d'Or (SR21), Olivier Gallien sait combien, pour un agriculteur, bénéficiaire d'un soutien, dans des circonstances exceptionnelles (accident, maladie) ou pour faire face à des difficultés sociales ou psychologiques, est essentiel.

Dans ce domaine, la MSA Bourgogne et le SR21 travaillent de concert et contribuent à soulager de nombreuses personnes, chaque année. « Il y a plusieurs motifs sur lesquels la MSA et nous travaillons ensemble, précise Olivier Gallien. C'est, par exemple, tout ce qui concerne les congés maternité et paternité. Sur le congé maternité, la MSA prend en charge la totalité du coût du service de remplacement, seules la CSG et la contribution RDS restent à la charge de l'agriculteur ».

La MSA intervient aussi dans le cadre des mesures d'aide au répit pour des personnes confrontées à d'importantes difficultés, psychologiques, sociales ou économiques. Dans ce cas, la MSA prend en charge le remplacement et même l'adhésion au SR. « Le soutien de la MSA est un véritable atout pour les agricultrices et agriculteurs, poursuit le président du SR 21. Cela n'influe pas sur le fonctionnement propre à notre service, mais en termes de prise en charge, c'est un facteur qui renforce notre action ».

Autre mesure prise en compte dans ce cadre : une aide spécifique de la MSA pour la prise en charge sur les thématiques d'accident ou de maladie, pour 15 jours de remplacement. Cela ne couvre pas intégralement le coût de la journée de remplacement, mais en absorbe quand même une part non négligeable. Une difficulté réside dans la détection des situations qui peuvent donner lieu à une aide de la MSA, par exemple sur les congés paternité : si la conjointe de l'agriculteur n'est pas une ressortissante de la MSA, ce dernier n'a pas toujours conscience de cette prestation à laquelle il a droit. Un effort d'information doit sans doute être accompli à ce niveau. ■



Détail des prises en charge MSA

- Pour un accident : 15 jours, soit 120 heures. 40 euros/jour.
- Pour une maladie : 12 jours, soit 120 heures. 40 euros/jour.
- Pour un décès : 15 jours, soit 120 heures. 40 euros/jour.
- Pour un deuil enfant mère : 15 jours, soit 120 heures. 228 euros/jour.
- Pour un deuil enfant père : 15 jours, soit 120 heures. 212,72 euros/jour.
- Pour un répit : selon accord, de 8 à 14 jours avec possibilité de renouvellement. 228 euros/jour.
- Pour une maternité : selon accord, en moyenne 16 semaines, soit 896 heures. 228 euros/jour.
- Pour une paternité : 25 ou 32 jours, 200 ou 256 heures. 212,72 euros/jour.

// EN BREF

Le dépistage du cancer colorectal

Le dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer colorectal. Dépisté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10. Les ressortissants agricoles âgés entre 50 et 74 ans, sont invités à réaliser, tous les deux ans, un test de dépistage pris en charge à 100 % par la MSA. En parler avec le médecin traitant ou un professionnel de santé. En savoir plus : bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Dépistages, vaccination, examens.

Statut du conjoint collaborateur : du nouveau

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole est limité à cinq ans. Passé ce délai, si le collaborateur continue à travailler régulièrement sur l'exploitation ou l'entreprise agricole, il doit choisir un statut de "salarié" ou "chef d'exploitation". S'il a commencé avant cette date, il a jusqu'au 31 décembre 2026 pour changer de statut. Cependant une dérogation est prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 qui s'applique aux personnes qui atteindront l'âge de 67 ans, âge de la retraite à taux plein, avant le 1^{er} janvier 2032. Ces personnes ne sont pas soumises à la limite de cinq ans. En savoir plus : bourgogne.msa.fr > Exploitant > Création, installation, transmission d'entreprise > Affiliation et statuts.

Plus que des aides, un droit

Au cours de sa vie, on peut être confronté à des changements, des coups durs, des imprévus qui peuvent impacter notre quotidien. Parce que des aides existent pour faire face à ce genre de situations, la MSA propose de faire le point sur les aides dont chacun peut bénéficier, il serait dommage de passer à côté. Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Je m'informe sur mes droits.

Agriculture, nom féminin

Lancée par la MSA à l'occasion de la Journée internationale de la femme, une série de portraits met en lumière le parcours et le quotidien de cinq femmes du monde agricole, explorant leur place, leur engagement et leur résilience dans un secteur encore largement masculin. Retrouvez les vidéos sur bourgogne.msa.fr > Votre MSA > Les femmes dans le monde agricole.

Une collaboration à plusieurs niveaux avec les entreprises du paysage



Dans le cadre du salon "Explore les métiers" qui se tenait à Dijon les 19 et 20 mars, l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep BFC) a établi un partenariat avec la MSA, sur le concours Worldskills destiné à mettre en lumière les compétences des apprentis. Ce partenariat a donné lieu à trois actions : D'une part, un conseiller en prévention des risques professionnels de la MSA Bourgogne (Mickaël Nicolas) a été intégré au jury chargé d'évaluer les candidats. « Il comprend neuf personnes, détaille Catherine Bouteau, déléguée régionale de l'Unep, des entrepreneurs du paysage, des formateurs. Quant à Mickaël Nicolas, qui participe pour la deuxième année, il porte un œil très attentif sur tout ce qui concerne les règles de sécurité sur le chantier ».

La seconde action s'est traduite par le fait que la MSA Bourgogne

a donné la possibilité aux participants des Worldskills de bénéficier des services d'un coach sportif qui est venu faire des séances d'entraînement, avec des étirements et des échauffements, pour les candidats du concours et même pour les jurés. « À l'Unep, poursuit Catherine Bouteau, on sensibilise nos adhérents au fait d'être dans de bonnes conditions physiques pour travailler et l'échauffement en fait partie ».

La troisième action, ce fut la remise d'un prix spécial "Sécurité" aux deux binômes qui ont obtenu les meilleures notes dans ce domaine, lors du concours.

Au-delà des Worldskills, cette coopération se traduit aussi par des participations de conseillers MSA aux réunions territoriales organisées par l'Unep auprès de ses adhérents. Certaines de ces réunions ont porté sur la thématique "Prévention et sécurité en chantier du paysage et matériels innovants". Pour chaque réunion, on trouvait un préventeur MSA et un fournisseur du service Achats de l'Unep. La MSA intervient sur la prévention et la sécurité de manière globale et le fournisseur du service "Achats" présente des matériels innovants et les fait essayer. « Ce binôme est important parce qu'il permet d'inscrire ces matériels dans une logique plus large où les besoins de chaque entreprise ont été étudiés et analysés en amont. On ne décrète pas l'usage de ces équipements (exosquelettes ou autres) sans prendre en compte un ensemble de facteurs propre à chaque entreprise », conclut la représentante de l'Unep. ■



4 BONNES RAISONS DE VOTER

1. Votre délégué vous accompagne

Vous vous reconnaissez dans l'une de ces situations ?

- « je suis épuisé et j'ai besoin de repos »
- « j'ai besoin d'aide dans les démarches en ligne »
- « je souhaite connaître les aides possibles pour mon handicap »

Votre délégué vous accompagne, vous écoute et fait remonter vos questions et vos besoins auprès des acteurs qui peuvent y répondre.

3. Votre délégué organise des événements qui profitent à tous

Par exemple, il propose régulièrement :

- conférences autour du mal-être agricole ou de la prévention santé,
- journées de sensibilisation aux risques routiers,
- pièces de théâtre sur des sujets de société ou professionnels,
- stands d'information lors de salons et foires...

2. Votre délégué défend vos droits

Comment rectifier une erreur dans votre dossier ? Connaitre vos droits ? Votre délégué vous accompagne dans vos démarches administratives et simplifie votre vie...

Avec les autres délégués, il porte aussi auprès des décideurs publics vos besoins en matière de protection sociale, pour demander une évolution de la loi.

4. Votre délégué participe à la solidarité dans les territoires

Il participe à la création de projets qui améliorent la vie des habitants en milieu rural : ouverture d'une résidence pour les personnes âgées (Marpa), construction d'une micro-crèche...

Qui peut voter ?

Pour voter, vous devez :

- avoir au moins 16 ans,
- relever du régime agricole notamment en qualité d'exploitant, salarié ou employeur de main-d'œuvre,
- habiter en France métropolitaine,
- être à jour du paiement de vos cotisations sociales,
- jouir de vos droits civiques.

Comment voter ?

Entre le 5 et le 16 mai 2025, vous pourrez voter :

- par internet, en vous rendant sur la plateforme de vote dédiée, avec l'identifiant de vote que vous recevrez par courrier,
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, un bulletin de vote parmi ceux que vous recevrez quelques jours avant le 5 mai 2025.